



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accès aux plans d'eau, aux lacs et exercices des activités nautiques.

Lons le Saunier, le 15/05/2020

Dans la phase actuelle de déconfinement progressif, l'accès aux plans d'eau et aux lacs ainsi que l'exercice des activités nautiques et de plaisance sont interdits.

Le décret n°2020-545 du 11 mai prescrivant cette interdiction permet au préfet, sur proposition du maire, d'autoriser ces activités et l'accès aux plans d'eau et aux lacs.

Pour cela, il faut que soient précisés les modalités et contrôles mis en place pour garantir le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale physique qui doivent être observées en tout lieu et en toutes circonstances. Ces conditions sont encore à l'état d'étude.

Plusieurs réunions se sont déjà tenues avec les autorités concernées pour en définir les contours.

Direction des services du cabinet

Tél. : 03.84.86.84.40

Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr

Bureau de la communication

interministérielle et de la représentation de l'État

8 rue de la préfecture
39030 Lons-le-Saunier Cedex



